
Compte rendu du CSAL du 28/05/2024

Un CSAL s'est tenu le 28/05/2024 avec pour ordre du jour **la gestion conjointe du SPF/SDE, la modification de la convention établie avec l'antenne de Clermont dans l'Oise (60), le rapport d'activité 2023** de la DDFiP ainsi que la réponse à des questions diverses

1 – La gestion conjointe du SPF/SDE

Ce mode d'organisation est une étape préparatoire à la fusion de ces 2 services, pour l'instant impossible les 2 bases Fidji étant encore séparées. Il est aussi retenu en raison du départ à la retraite du chef du SDE.

La gestion conjointe, effective à compter du 10/01/2025, sera assurée par l'actuelle chef du SDF qui assurera une présence physique dans les 2 services assistée des A adjoints correspondants : il n'y aura ni déménagement, ni changement de poste ou de mission pour les agents.

Toutefois, pour les agents qui le veulent, il y aura la possibilité d'exercer la mission relevant de l'autre service. Dans ce cas, il sera possible d'accéder à un dispositif adapté de formation pour acquérir les connaissances et les compétences requises.

L'alliance CFDT-CFTC a voté en faveur du projet qui est une transition « douce » vers la fusion inéluctable de ces services. Elle palliera aussi le problème d'absence de chef pour le SDE ce qui peut obérer le fonctionnement de ce service déjà en difficulté. En effet, nombres de postes d'encadrement sont vacants dans notre département et ne trouvent pas preneurs.

Les modalités de cette cogestion sont en cours de définition par le groupe de travail des « encadrants » des 2 services et les agents seront régulièrement informés et pourront donner leur avis et besoins.

N'hésitez pas à nous les faire remonter afin que nous puissions veiller à ce que la mise en place de cette gestion conjointe en tienne compte.

2 - La modification de la convention sur l'antenne extra-départementale des SIE du Val-de-Marne

La convention partenariale entre la DDFiP 94 et la DDFiP 60 a été signée le 24/05/2024. Implantée à Clermont (60, Oise) l'antenne extra-départementale se verra transférer les missions du SIE selon calendrier suivant :

- gestion des Avisir et mise à jour des locaux pour la gestion de la CFE à compter du 01/09/2024 ;
- contention de la CFE et de l'IFER à compter du 01/09/2025.

La direction a assuré que le nombre d'agents affectés à l'antenne extra-départementale était suffisant pour s'approprier les missions et en garantir l'exercice de manière satisfaisante tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Pour les agents de la DDFiP, libérés des missions transférées, ils pourront monter en puissance de manière progressive sur les futures fonctions qui leur seront confiées en remplacement.

L'alliance CFDT-CFTC a demandé des éclaircissements sur la notion des «futures fonctions qui (..) seront confiées en remplacement» aux agents de la DDFiP du Val-de-Marne. Cette formulation peut en effet laisser entendre que des missions nouvelles leur seront attribuées.

La direction a répondu qu'il ne s'agissait pas de missions nouvelles mais du redéploiement, selon les nécessités du service, des missions traditionnelles des SIE. En effet, les agents dont les missions sont transférées seront formés sur d'autres missions pour augmenter en compétence.

3 - Le rapport d'activité 2023 de la DDFiP 94

Le rapport retrace les événements marquants de l'année 2023 auxquels la DDFiP 94 a dû faire face et gérer. Ils concernent tant les nouveautés réglementaires (RGP), qu'applicatives (GMBI) ainsi que les rénovations immobilières (CGF bloc 2, nouvel accueil du CFP de Vincennes).

Ce document très instructif et dont la CFTC recommande la lecture aux nouveaux agents pour se familiariser avec la diversité de nos missions et nos structures, est l'occasion pour la directrice de remercier l'ensemble des agents pour leur implication, professionnalisme et capacité d'adaptation aux nouveautés.

L'alliance CFDT-CFTC note cependant que cette réussite collective se fait grâce aux efforts insuffisamment reconnus et valorisés des agents. En effet, les résultats statistiques dévoilent des indicateurs nettement à la baisse. Ce qui est une preuve par les chiffres des difficultés que certains services rencontrent et pour lesquels nous tirons régulièrement le signal d'alarme.

4 – QUESTIONS DIVERSES

* Le mouvement local sera publié la dernière semaine du mois de juin

* PDE de Nogent :

livraison le 04/06
déménagement des agents de Vincennes le 13/06
déménagement des agents de Champigny le 18/06 (3 resteront sur place suite à la signature de la convention de travail à distance qui viendra à échéance le 31/08).

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftc.dgfip.94@gmail.com